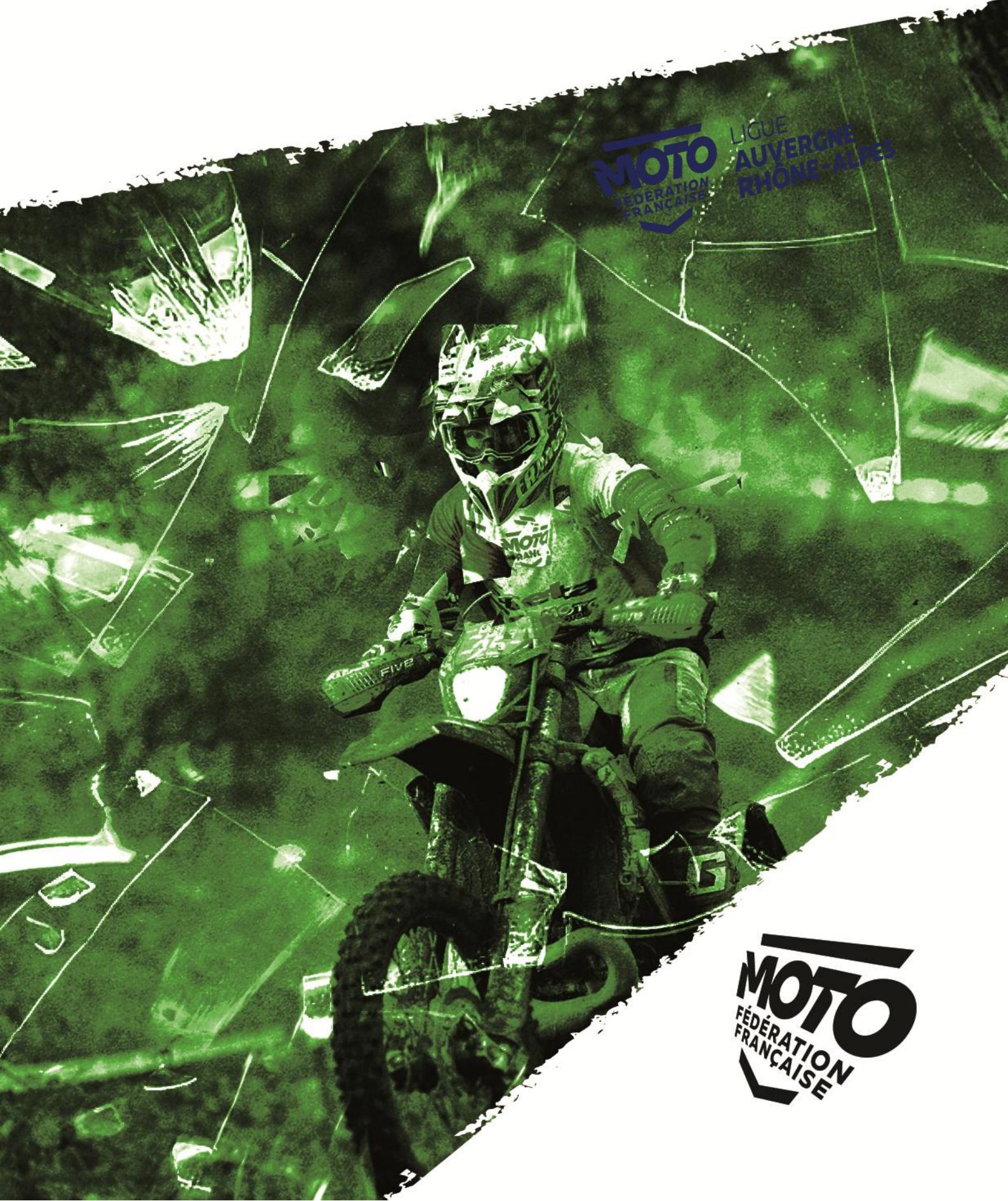


CHAMPIONNAT DE LIGUE DE **ENDURO-KID 2026**



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURO KID

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

ARTICLE 1 – DESIGNATION

La ligue Auvergne Rhône Alpes met en place pour 2026 un championnat d'Enduro kid.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est censée connaître et appliquer le présent règlement. Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Après l'ouverture des engagements, aucune modification n'est apportée au règlement, sauf cas de force majeure et sur décision du jury. Le cas échéant, tous les concurrents doivent être informés du changement avant le départ.

Le règlement particulier de chaque épreuve doit être conforme au règlement général et aux règles techniques de sécurité de l'Enduro. Le règlement fédéral national prévaut pour tous les points non traités dans le présent document.

ARTICLE 2 – CALENDRIER

Le calendrier est disponible sur le site de la ligue Auvergne Rhône Alpes en suivant le lien ci-après : www.laura.org/disciplines/enduro-endurance-tt/

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://ffm.engage-sports.com>. Le paiement se fait uniquement par CB.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi précédent l'épreuve à minuit.

Passé ce délai, une majoration de 30€ est appliquée.

Si un pilote annule son engagement, il sera remboursé :

- en totalité si 30 jours avant l'épreuve.
- passé ce délai, uniquement au bon vouloir du club.

Le championnat d'Auvergne Rhône Alpes d'Enduro Kid est ouvert aux pilotes licenciés dans un club d'Auvergne Rhône Alpes, possédant une licence NJ ou NCO. Toutefois des épreuves inter-ligues peuvent en faire partie. Il convient, en cas d'épreuve inter ligue, de se référer au règlement de l'épreuve (tarifs, horaires,...).

Tout pilote participant doit impérativement avoir au minimum le guidon d'argent (sauf minikid et licence journées).

Pour chaque épreuve le montant de l'engagement est de 60€, 30€ pour la catégorie MiniKid.

La licence « une manifestation » est à souscrire sur le site de la FFM au minimum 72h avant la course :

<http://www.ffmoto.org/journee-licence>

Les pilotes possédant ce type de licence sont classés uniquement sur l'épreuve concernée, mais ne peuvent en aucun cas marquer des points au classement général du championnat de ligue.

ARTICLE 4 – CATEGORIES ET NUMEROS DE COURSE

Les catégories sont identiques à celles du championnat de France (+Minikids) à savoir :

CATEGORIE	AGE	INFORMATIONS
MINIKID	De 6 à 8 ans	Pas besoin de guidon pour cette catégorie. Catégorie démonstration, pas de championnat, temps indicatifs 50cc et 65cc à vitesses ou motos électriques.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURO KID

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

CATEGORIE	AGE	INFORMATIONS
POUSSIN	De 7 ans révolus à 10 ans (ne pas avoir 11 ans au 1 ^{er} janvier)	65cc maximum – boite de vitesses mécanique Plaques bleu- N° blanc
BENJAMIN	De 9 ans révolus à 10 ans (ne pas avoir 11 ans au 1 ^{er} janvier)	90cc maximum Plaque noire- Numéro blanc
MINIME	De 11 ans révolus à 13 ans (ne pas avoir 14 ans au 1 ^{er} janvier)	Maximum 85cc 2T ou 150cc 4T Plaque jaune - Numéro noir
CADET	De 13 ans révolus à 15 ans (ne pas avoir 16 ans au 1 ^{er} janvier)	85cc : maximum 85cc 2T ou 150cc 4T 125cc : maximum 125cc 2T Plaque verte - Numéro blanc
ESPOIR	De 13 ans révolus à 16 ans (ne pas avoir 17 ans au 1 ^{er} janvier)	Maximum 125cc 2T ou 150cc 4T Les pilotes ayant 17 ans au 1 ^{er} janvier peuvent participer à l'épreuve mais ne sont pas classés. Les pilotes ayant 18 ans au 1 ^{er} janvier ne peuvent pas participer à l'épreuve.
50cc	De 12 à 16 ans	50cc à boite de vitesses mécanique. Pas de variateur.

Spécificités

Les féminines ont 3 catégories (**plaques violettes, N° blancs**)

- *poussin
- *benjamin/minime
- *cadet/espoir

Elles peuvent participer en catégorie Espoir jusqu'à l'année de leurs 18 ans.

ARTICLE 5 – CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles administratifs et techniques ont lieu la veille de l'épreuve, ou le matin. Dans tous les cas, il convient de se référer au règlement particulier de l'épreuve.

Des contrôles de cylindrée peuvent avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, à charge aux pilotes de mettre à disposition une personne pour démonter et remonter la machine et de prévoir les pièces nécessaires. Le pilote désigné pour un contrôle de cylindrée doit présenter la moto qu'il a passée au contrôle technique.

Les machines doivent posséder la cylindrée, le châssis (cadre et bras oscillant) et le diamètre des roues d'origine.

Tout coureur qui n'a pas satisfait aux vérifications techniques et administratives aux horaires prévus ne peut prendre le départ sauf décision contraire du jury.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT - CHAMPIONNAT

Le classement est établi en cumulant les temps des spéciales et les pénalités. Le pilote ayant réalisé le plus petit temps est déclaré vainqueur de sa catégorie. Il y a un classement par catégorie.

Les points championnat sont attribués aux 20 premiers pilotes de chaque catégorie selon le barème suivant : **25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1**.

L'organisateur peut établir un classement scratch pour les catégories qui ont le même nombre de spéciales. Un classement par équipe peut éventuellement être mis en place (Club – Team).

Une équipe doit comprendre a minima un 65cc (Poussin), un 85cc (Benjamin, Minime ou Cadet 85) et un 125cc (Cadet 125 ou Espoir).

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURO KID

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

En cas d'égalité au championnat, l'avantage au classement est donné au pilote qui a le plus de 1^{ere} place, puis 2^e place, puis 3^e place ...et en cas d'égalité celui qui marque le plus de points lors de la dernière manche.

ARTICLE 7 – TITRES ET RECOMPENSES

Pour toutes les épreuves, une récompense est obligatoirement offerte aux 3 premiers pilotes de chaque catégorie.

Les titres de vainqueurs du championnat d'Auvergne Rhône Alpes sont décernés aux premiers des classements suivants :

Poussins	Benjamins	Minimes	50cc (boite mécanique)
Cadets 85cc	Cadets 125cc	Espoirs 125cc	

Pour les féminines : Poussins Benjamins/Minimes Cadets/Espoirs

La remise des prix du championnat est faite lors de la finale.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES PILOTES

Les pilotes doivent être équipés :

- d'un casque avec la norme ECE 22/05 ou 06 (05 conforme jusqu'à fin 2026)
- d'une protection dorsale et pectorale (épaulettes et coudières conseillées).
- d'une paire de bottes de moto, en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées),
- d'une paire de gants en cuir ou matière équivalente,
- d'un pantalon renforcé, et un vêtement en matière résistante qui couvre les bras.

Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire. Ces dernières doivent répondre au label F.F.M. Les protections ne bénéficiant pas du label F.F.M doivent être conformes aux normes suivantes :

*pectorale : norme EN 14021 ou 1621-3
*dorsale : norme EN 1621-2,
*gilet intégral (pectorale EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 (intégrées)

Les casques de plus de 5 ans ou en mauvais état peuvent être retirés par les commissaires techniques.

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire. Tout pilote présentant un équipement non conforme sera refusé.

ARTICLE 9 – MACHINES

Les cylindrées imposées sont 50cc, 65cc 2T, 85cc 2T, 125cc 2T et 150cc 4T maximum, munies d'une boite à vitesses (cylindrées aux normes des constructeurs).

Les motos automatiques sont acceptées uniquement pour les MiniKid ou motos électriques.

La moto doit être propre. Les commissaires techniques vérifient principalement :

- *la présence de la protection du pignon de sortie de boite,
- *la présence des embouts des poignées (les leviers ne doivent pas être cassés) et du guidon,
- *la présence de la mousse de guidon,
- *le niveau sonore suivant la discipline (109dB/A +-2dB/A - méthode 2m max)
- *le coupe-circuit en état de marche,
- *les plaques et numéros : idem championnat de France. Les numéros doivent être lisibles (hauteur mini des chiffres : 70 mm).

Chaque pilote doit avoir sur lui une bougie de recharge et une clé à bougie afin de ne pas pénaliser le groupe.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURO KID

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

ARTICLE 10 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

LIAISON

Le circuit ne doit en aucun cas emprunter (ni même traverser) une voie ouverte à la circulation sans un usage privatif. Le circuit doit être tracé en formant une boucle dont le départ et l'arrivée se situent à proximité du parc coureur.

Après avoir parcouru la liaison (dans l'idéal 30mn pour toutes les catégories), les pilotes peuvent marquer un temps de repos avant de s'élancer dans la spéciale (voir les RTS).

Dès la sortie de la spéciale, les pilotes doivent ravitailler au parc coureur et marquer une pause selon la catégorie avant de repartir dans la boucle suivante. Les pilotes partent par groupe de 15 maximum.

LIAISONS 125 ESPOIRS ET CADETS (85cc et 125cc)

Pour ces catégories, un balisage avec fléchage type enduro est mis en place.

Dans ce cas, les pilotes peuvent partir à plusieurs, toutes les minutes (départ type enduro 3 par 3 ou plus). Toutes les 4 à 5 minutes, un marshall doit encadrer ces pilotes.

De plus, des CP (contrôles de passages) espacés maximum de 6km ou 10 minutes doivent être mis en place (traversée de routes, difficultés... = CP obligatoires).

Un bracelet avec le numéro des secours ou de l'organisateur doit être donné aux pilotes espoirs.

LA SPÉCIALE

Les spéciales de type ligne sont interdites.

La spéciale doit être entièrement balisée, sur un terrain naturel, et doit être comprise entre 5 et 10 minutes. Elle ne doit pas comporter d'obstacles artificiels. Seul le relief du terrain naturel peut être aménagé. La présence des parents ou des accompagnateurs est interdite sur la totalité de la spéciale.

ZONE SP

Une zone d'attente doit être balisée avant la spéciale. Elle permet à tous les pilotes d'avoir le repos nécessaire indiqué dans les RTS. La mécanique est autorisée dans cette zone (pas le changement de pièce), excepté l'échappement pour détérioration (fort bruit). Une demande doit être faite au délégué ou directeur de course. La mécanique doit être réalisée dans le temps de repos imparti selon la catégorie du pilote. **Ni les parents, ni l'assistance ne peuvent intervenir en spéciale.**

La durée de pratique maximum dans la journée :

A partir de 7 ans en 65cc ou 9 ans 90cc max :

Pas plus de 8 spéciales par jour, chacune d'elles ne pouvant excéder 10 mn de pilotage consécutif. Le temps de liaison entre chaque spéciale ne pourra pas être supérieur à 45 minutes. Le pilote devra au minimum marquer une pause de 5 minutes entre la fin de la liaison et son entrée en spéciale. Le pilote devra également marquer une pause de 15 minutes entre la fin d'un tour et le départ du suivant.

A partir de 11 ans en 90cc ou 150cc max :

Pas plus de 8 spéciales par jour, chacune d'elles ne pouvant excéder 15 mn de pilotage consécutif. Le temps de liaison entre chaque spéciale ne pourra pas être supérieur à 45 minutes. Le pilote devra au minimum marquer une pause de 5 minutes entre la fin de la liaison et son entrée en spéciale. Le pilote devra également marquer une pause de 10 minutes entre la fin d'un tour et le départ du suivant.

A partir de 13 ans - 150cc max : Sans restriction pour les Cadets et les Espoirs.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURO KID

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

ARTICLE 11 – PROCEDURE DE DEPART

ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 1^{ère} épreuve se fait dans l'ordre du classement provisoire de l'année N-1, puis en fonction du classement provisoire de l'année en cours dès la seconde épreuve.

Un carton de pointage est donné à tous les pilotes avec mise en place d'un pointage type contrôle horaire au départ.

Les pilotes partent par groupe de 15 maximum et doivent être présents au moins 5 minutes avant l'heure de départ dans la zone parc fermé.

Ils doivent parcourir, moteur arrêté, en poussant leur machine, la distance qui les sépare de la zone de départ. Une zone de départ est définie. Les pilotes peuvent s'y positionner 1 minute avant le top départ, moteur éteint. Au top départ, les pilotes ont 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer.

Au-delà, ils doivent sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison.

Si un pilote prend le départ en retard, il lui est infligé une pénalité de 60 secondes par minute de retard.

Si le pilote ne prend pas le départ, moteur tournant, à l'heure fixée, il lui est ajouté 10 secondes de pénalité.

ARTICLE 12 – RECLAMATIONS - PENALITES

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75€, doit être déposé auprès du directeur de course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements) et qu'il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75€ supplémentaires.

Cette somme est remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle est envoyée à la FFM avec le rapport de clôture. Il est rappelé que le directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix, à l'arrivée, sans que le pilote puisse prétendre à une quelconque indemnité.

SANCTIONS

Aide extérieure	1 min de pénalité (sauf en cas de panne)
Non-respect des consignes	1min de pénalité

Les pilotes ayant eu un souci mécanique en spéciale sont autorisés à réparer mais sont pénalisés d'une minute.

Le pilote ou son entourage ne respectent pas le code sportif, le règlement fédéral ou un officiel, une pénalité de 2 minutes par infraction constatée est appliquée.

Au-delà de 3 infractions, une exclusion est prononcée par le jury de l'épreuve.

Les caméras portatives sont interdites.

Si un pilote circule sans casque sur la piste, dans les stands ou le parc coureur, le jury peut prononcer une sanction allant jusqu'à la disqualification. Il en va de même pour les pilotes qui circulent à plusieurs sur une même moto.

ARTICLE 13 – OFFICIELS

L'épreuve doit obligatoirement être encadrée par des officiels reconnus par la FFM :

- *un directeur de course
- *un commissaire technique

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURO KID

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

*soit un jury composé de 3 commissaires sportif dont le délégué de la ligue (président de jury), soit un arbitre qui est commissaire sportif (le délégué).

ARTICLE 14 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.

Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental d'une dimension minimum de 1,60m x1m et d'une épaisseur de 5 à 7 mm minimum avec une capacité d'absorption d'un litre minimum.

SANCTIONS

En cas de non utilisation du tapis environnemental, le pilote s'expose à une amende de 50€ et, en cas de récidive, à la disqualification.

Les tear-off (même avec récupérateur) sont interdits sous peine de disqualification.

Les roll-off sont autorisés.

Il est fortement conseillé pour les organisateurs :

- de mettre en place un ou plusieurs bidons pour le recyclage des huiles (15l)
- de mettre en place un ou plusieurs containers à déchets au CH et SP (également des bacs jaunes pour recyclage)
- de prévoir des gobelets recyclés afin de ne pas utiliser des verres en plastique à usage unique
- de prévoir des WC mobiles aux spéciales et au(x) parc(s) de ravitaillement.

Tout bruit dans le parc coureur au-delà de 22h00 est interdit. A la première infraction c'est un avertissement, à la seconde une exclusion du pilote.

ARTICLE 15 – INFORMATIONS PILOTES

Quelques jours avant l'épreuve, le club organisateur doit éditer une note d'info à transmettre aux pilotes avec les infos suivantes :

- *les horaires et lieu des contrôles coordonnées GPS)
- *lieu des spéciales (coordonnées GPS)
- *l'heure des 1ers départs et l'heure de remise des prix
- *les informations sur la course, parc pilotes, CH, rappel sécurité